



N°15/2020

DELIBERATION

du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
Nombre de membres présents : **26**
Nombre de votants : **32**
Date de convocation : **12/02/2020**

L'an **Deux Mille Vingt**, le 19 FEVRIER, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président

**OBJET : CONVENTION PARTENARIAT AVEC
ASSOCIATION ROUDEL – SERVICE
JEUNESSE**

Certifiée exécutoire à la date de
transmission aux services
préfectoraux
(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Publiée ou Notifiée le

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA, LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) – CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) - TOURNE (Llauro) – MAURAN (Montauriol) - PUIG (Sainte Colombe) – XANCHO (Saint Jean Lasseille) – FERRER (Terrats) - OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, MON, BERNADAC, BOURRAT, PEREZ, RAYNAL, BATALLER-SICRE (Thuir) – ALBERT, COUSSOLLE (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

F. CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) à L.BERNARDY
D.RUIZ (Thuir) à N.MON
L.FERRER (Thuir) à S.RAYNAL
M.LESNE (Tordères) à A.PUIG
R.ATTARD (Trouillas) à J.ALBERT
G.FLACHAIRE (Villemolaque) à J.C.PERALBA

Absents:

N.CRUQ, J.L.PUJOL(Fourques)
C.VILA (Oms)
BELLEGARDE (Passa)
L.FERRER, P.MAURY (Thuir)

Monsieur Roger TOURNE est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil est approuvé à l'unanimité sans observation.

15/2020

SERVICE JEUNESSE : CONVENTION AVEC ASSOCIATION ROUDEL :

- VU** les statuts de la Communauté de Communes et notamment ses compétences optionnelles en matière d'enfance et jeunesse sur le territoire
- VU** le recueil de l'intérêt communautaire approuvé par délibération n°72/2016 définissant les champs d'application des compétences de la Communauté de Communes des Aspres

Le Président **EXPLIQUE** à l'Assemblée que dans le cadre de son action en faveur de la mobilité des jeunes, le PIJ réunit 21 adolescents du territoire autour d'un projet de séjour à Berlin, du 16 au 23 Février 2020.

Il **INDIQUE QUE** cette action découle d'une proposition de l'Association ROUDEL (Relais d'ouverture et d'échange culturels et linguistiques), qui prend en charge la totalité des dépenses, contre remboursement par la collectivité à hauteur de 250€ par participant (jeune ou encadrant) complétée d'une participation de 1000€ pour le transport.

Afin de permettre le voyage aux jeunes du territoire, et d'inscrire la dépense à venir, le Président **DEMANDE** au Conseil de l'autoriser à signer la convention à intervenir avec l'association en question.

Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir valablement délibéré
A l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés

APPROUVE la convention présentée avec l'Association ROUDEL pour l'opération « Voyage à Berlin » pour l'envoi d'un groupe de jeunes et leurs accompagnateurs

AUTORISE son Président ou Vice-Président délégué, à la signer,

FIXE à 250€ par personne et un forfait de 1000€ de transport, la participation de la Communauté à régler à l'Association ROUDEL organisant le voyage en question ;

DIT que les crédits seront prévus au Budget Principal 2020.

Ainsi FAIT et DELIBÉRÉ à THUIR, les jours, mois et an que dessus,

Le Président,
René OLIVE

